

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article368>

# Au-dessus des lois de la République, il y a Dieu

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : lundi 2 mai 2016

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## **Au-dessus des lois de la République, il y a Dieu. Et avec lui la loi naturelle du respect de la vie humaine**

Nos dirigeants politiques, aussi bien à droite qu'à gauche, semblent décidément bien les mépriser ! Une certaine longueur d'avance devant être donnée au gouvernement actuel. Certes la loi autorisant l'avortement date de 1975 et a été promulguée sous un pouvoir exécutif qualifié généralement de droite. Mais qu'on se donne la peine et surtout le devoir de relire le discours de Madame Simone Veil à l'assemblée nationale, et l'on y découvrira un tout autre esprit que celui qui inspire ce qu'il faut bien appeler les avorteurs d'aujourd'hui, parmi lesquels je ne placerai certainement pas Madame Simone Veil.

Faisant confiance à l'intelligence de ceux qui veulent bien me lire, je n'entrerai pas dans les détails. Je rappellerai simplement qu'à l'époque, l'avortement était considéré comme un malheur, dont la loi voulait limiter les conséquences, en rendant désormais inutile l'avortement clandestin, et essayant par l'obligation d'un entretien psychologique préalable de tout faire pour empêcher ensuite une IVG. Était-ce ou non judicieux, était-ce faisable ? On peut débattre à l'infini.

Cela dit, soyons clairs, une chrétienne ne pouvait avoir recours à cette loi, parce qu'homicide ! La vie doit être respectée de son commencement, jusqu'à sa fin naturelle (qui peut, par charité, être hâtée par des calmants en cas de grandes souffrances). Mais, cette précision étant faite, nul ne pouvait accuser l'Etat en 1975 de faire la promotion de l'avortement. Il le permettait, comme il avait permis le divorce, et le remariage des divorcés, contre les lois de l'Eglise catholique. Mais l'Eglise est séparée de l'Etat depuis 1905, et je n'ai pas souvenir d'ailleurs qu'en cette année 1975 beaucoup de « dirigeants » chrétiens aient protesté ! Cela dit, la « dérive » a fait très vite son apparition ! L'avortement est devenu un moyen de contraception supplémentaire, rejoignant les pilules, elles aussi abortives, qui n'avaient pas, si j'ose dire, la « franchise » de ce qui deviendra la pilule du lendemain !

Alors il ne faut pas s'étonner que les idéologues de la philosophie des Lumières, qui haïssent autant le christianisme que la civilisation qu'il a engendrée, se soient engouffrés dans cette brèche leur permettant de propager leur culture de mort. En évoquant dans un blog précédent l'affaire des poisons qui se produisit sous Louis XIV, et ce à propos de la loi sur la fin de vie qui risquait de déboucher sur l'euthanasie, j'avais écrit que le roi n'avait pas fait de la marquise de Brinvilliers son ministre de la santé, mais qu'il l'avait envoyée devant des juges qui la condamnèrent à mort comme « chef » des empoisonneuses. La loi ouvrant la porte à l'euthanasie étant votée, les nouvelles dispositions sur l'avortement connues, l'actuelle ministre a bien pris la succession de la marquise, sans poudre... Les historiens me comprendront. Mais je ne lui souhaite pas le sort de la Brinvilliers, comme prêtre, je lui redis ce qu'on écrit quelques-uns de nos évêques, exprimant ce que beaucoup pensent. J'ajoute que je trouve inconvenants dans une démocratie qui se veut respectueuse des consciences – du moins est-ce écrit dans le préambule de sa Constitution – ces rappels au civisme ! On nous a déjà fait « le coup » pour la loi Taubira ! « Il n'y a rien au-dessus des lois de la République » nous a-t-on dit et même quelquefois hurlé ! La réponse chrétienne est NON. Au-dessus des lois

de la République, il y a Dieu. Et avec lui la loi naturelle du respect de la vie humaine. Parce que la loi Taubira est une véritable agression contre les droits des enfants à avoir un père et une mère, ce que toutes les civilisations dignes de ce nom ont toujours reconnu, y compris l'ancienne civilisation grecque qui admettait les liens homosexuels, sans pour autant les codifier par le mariage et encore moins de leur permettre de fonder une famille, cette loi ne saurait mériter le titre de loi. En conscience et par motif de foi, un catholique ne doit pas l'accepter et ne pas participer à sa mise en œuvre. Même chose pour la fin de vie ! Si un catholique peut admettre qu'on augmente des calmants, voire même qu'on supprime des soins, il n'inclura jamais dans ceux-ci l'hydratation et la nourriture, car ce serait là un acte homicide. Quant à ce qui est proposé pour l'avortement, c'est tout simplement monstrueux !

Alors que nous en sommes en France à 240.000 avortements par an, ce qui exprime une sorte de « banalisation » de la suppression de l'enfant par la volonté de sa propre mère, nos dirigeants trouvent que ce n'est pas assez ! C'est le droit des femmes va-t'on nous hurler, cela fait partie des libertés républicaines ! Alors le temps qu'on y est, achevons de déifier Marianne place de la République à Paris, puisqu'on lui rend de plus en plus un culte public. Que de gens viennent en effet y faire leurs dévotions ! C'est sans doute pour cela qu'une des plus vieilles émissions de la télévision « Le Jour du Seigneur » (1947) a dû lui laisser l'antenne à l'heure de la messe dominicale de 11h. Que de personnes malades ou âgées furent surprises ce dimanche 10 janvier dernier ! Mais qu'elles ne s'inquiètent pas, la loi sur la fin de vie leur donnera mieux que la messe télévisée, le paradis plus rapidement que prévu ! Oui, que Marianne devienne la déesse officielle du régime, se transformant en gigantesque four incinérateur, telles les anciennes statues des dieux Molochs, dans lesquels les femmes, libres, républicaines et laïques viendront jeter leur fœtus importun en signe de leurs droits les plus sacrés ! Madame le ministre de la santé officiera comme grande prêtresse.

Et elle pourra se faire assister alors par Madame le ministre de l'Education nationale qui y jettera l'accent circonflexe, comme symbole de la langue française, qu'on commence par atrophier avant de la tuer complètement. Cela donnera au moins un motif aux scrupuleux qui ont besoin de motifs, vrais ou faux, pour commettre un crime. Une langue ne repose pas que sur des conventions. D'abord, elle est ce qui différencie les hommes des animaux, ensuite elle constitue un signe d'union. La sagesse biblique l'a bien compris en expliquant la différence des langues comme un châtement infligé par Dieu aux hommes pour les empêcher de constituer une coalition orgueilleuse contre Lui et dangereuse pour eux-mêmes parce qu'ils se seraient pris pour des dieux. C'est l'épisode fameux de la tour de Babel. Ce même mot pouvant désigner, selon l'étymologie à laquelle on peut se référer « porte de Dieu » ou « confusion ». Et pour les chrétiens, c'est l'Esprit Saint qui « réunifiera » à la Pentecôte !

Madame le ministre de l'éducation nationale, ne pouvant se rattacher à Dieu ou au Saint-Esprit, il ne lui reste de Babel que la confusion ! J'en suis désolé pour elle et pour nous, pour nos jeunes surtout. Déjà ils n'étaient pas gâtés en enseignement des langues étrangères ! Voilà que le français va devenir pour eux une langue étrangère, qui selon les milieux se dégradera de dialecte en patois ! Ce qui constituera une manière de rejoindre d'autres étrangers pour former une communauté multiculturelle, lieu privilégié où « ça mord » pour la pêche aux voix (électorales) mais où « ça craint » pour la sécurité ! Mais tel effet peut en influencer un autre. Et ce ne sont pas les manipulateurs qui paieront.

Ce pourquoi je ne puis que reprendre les paroles du ministre des cultes du premier consul, Portalis, quand il présenta le Concordat au sénat le 5 avril 1802 : « Je le dis pour le bien de ma patrie, je le dis pour le bonheur de la génération présente et pour celui des générations à venir, le scepticisme outré, l'esprit d'irrégion transformé en système politique est plus près de la barbarie qu'on ne le pense ».

Au moment où l'Etat reconnaît lui-même qu'il est en guerre, que fort justement il qualifie les actes de guerre que nous avons subis et que nous subirons comme étant des actions terroristes et barbares, sans parler des populations locales qui ont été abandonnées dans leur pays en guerre et qui errent maintenant sur les

routes d'Europe, quand elles ne se noient pas dans la mer, comment ce même État peut-il espérer lutter avec succès, si lui-même par ses lois construit la barbarie dans le pays qu'il dirige ? L'isolement du pouvoir est-il si grand qu'il rend sourd à l'exaspération et à la colère qui commencent à gronder dans ce pays, lequel est de moins en moins dupe des dérivatifs qu'on lui distille pour qu'il pense à autre chose. Un homme ou une femme politique sont plus impopulaires et plus moqués qu'un prêtre catholique ! On n'aurait pas fait ce constat il y a seulement 15 ans ! Pire ou mieux, on trouve du « charme » à certains d'entre nous ! A titre d'exemple, je vous cite cet extrait d'une récente prière universelle (composée toujours par des laïcs) : « Pour ceux qui nous gouvernent, souvent plus préoccupés de leurs intérêts que du Bien Commun, qu'ils pensent à remettre l'homme et la France au centre de leurs préoccupations. Prions le Seigneur. »

L'homme et la France, voilà ce qui compte aujourd'hui quand on prétend diriger ce pays ! Qu'on en finisse avec ces lois de mort, portant atteinte aux vies humaines dans les corps comme dans les esprits ! Établissons un plan sentinelle avec alerte rouge écarlate contre le terrorisme engendré par des lois criminelles contre l'humanité. Pas de haine pour les responsables de ces tristes choses, pas de révolte, pas d'esprit de vengeance ! Mais la seule prière à Dieu, Seigneur de justice et de miséricorde et à la Vierge Marie, Patronne de la France et sa Reine légitime.

Site source à consulter

[Michel Viot](#)